

Liberté Égalité Fraternité



# **DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIQUES**

Décision: DAJ2024-340

# LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

## Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche

relatifs à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le Code de la commande publique ;

## Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012

relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

#### Vu le décret du 1er février 2023

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

## Vu la décision Inserm

portant organisation et politique des achats de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

## Vu la décision Inserm n° 2023-318

relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

## Vu la décision Inserm n°2024-312

portant nomination de Madame Murielle GUILLEMIN à la fonction d'administratrice de l'Administration du siège de l'Inserm

## **DECIDE:**

- **Article 1 :** Monsieur Cyril GERBOIN est responsable du pôle ressources humaines au sein de l'administration du siège.
- Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Murielle GUILLEMIN, administratrice du siège, délégation de signature est accordée à Monsieur Cyril GERBOIN, afin de signer, au nom du Président-directeur général de l'Inserm, et dans la limite de ses attributions, tout acte et document relatif aux attributions dudit pôle
- Article 3: La présente décision prend effet à compter du 1er juillet 2024.